

CONSEIL MUNICIPAL

21 octobre 2020

Procès verbal

L'an deux mille vingt, le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire, M. THIBAULT Joël, s'est réuni à la mairie en séance publique.

- Présents :

M. THIBAULT Joël, M. AMORY Romuald, M. CZECH David
Mme AVERTY Yolande, M. DALONGEVILLE Luc, Mme DUMURET Mireille,
M. MALPART Sébastien, Mme MASSAUX Françoise, M. PELLETIER Fabrice,
M. PETIT Joël, Mme PICAULT Emilie, Mme THIBAULT Claire, M. WACHEUX Teddy.
M. DEREGNAUCOURT Nicolas était représenté par M. DALLONGEVILLE.

- Absente excusée:

Mme ARDELLE-BONDU Séverine.

1. MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.
Ce RIFSEEP s'avère nécessaire à la création du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Monsieur JOLY Christian, secrétaire de mairie de la commune d'Arsy depuis le 1^{er} août 1983, ayant pris sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2020, un remplaçant a dû être recruté.

La personne choisie pour occuper le poste de secrétaire de mairie étant un adjoint administratif de 1^{ère} classe, il y a donc lieu de créer ce poste.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif de première classe.

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Monsieur THIBAULT Joël, membre titulaire, et Monsieur AMORY Romuald, membre suppléant, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CCPE.

4. DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Monsieur CZECH David comme correspondant défense.

5. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN FOUR A SOUFFRE

Suite à l'enquête publique environnementale concernant l'installation d'un four à soufre sur le site de la sucrerie TEREOS de Chevrières, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à une telle installation (12 Contre - 1 Pour - 1 Abstention).

6. REZO-POUCE

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du dispositif "Rézo-Pouce" organisé par la CCPE et opte pour un arrêt unique qui sera situé sur le parking de la mairie.

7. SECURITE ROUTIERE DANS LE VILLAGE

Afin de faire ralentir les automobilistes empruntant le Chemin du Tour de Ville, deux panneaux "stop" seront installés:

- Côté impair, à la hauteur du passage clouté
- Côté pair, à la hauteur de la sortie de la Place Parmentier

Pour sécuriser l'accès à la salle 3000, un aménagement, côté pair de la rue du Fayel, le long du champ, va être effectué.

Coût des travaux: 2697 €

Le Maire